



**PARQUET DE PARIS  
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE**

Paris, le 5 janvier 2026

**Communiqué de presse**

A la suite du tragique incendie de l'établissement « Le Constellation », survenu à Crans-Montana dans la nuit du Nouvel an 2026, le parquet de Paris ouvre ce 5 janvier une enquête dite « miroir » afin d'accompagner les familles françaises dans les investigations menées par les autorités suisses.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères fait état à ce stade de neuf victimes françaises décédées, dont plusieurs mineures – la plus jeune serait âgée de 14 ans. Au moins 23 personnes françaises sont blessées, certaines très gravement. Je tiens à leur exprimer ma plus profonde compassion, ainsi qu'à leurs proches.

Les autorités suisses demeurent compétentes pour investiguer sur le déroulement des faits et la recherche de toute responsabilité. Le pôle « accidents collectifs » du parquet de Paris ouvre une procédure, afin de permettre aux victimes françaises et à leurs familles de bénéficier d'un interlocuteur commun en France et de faciliter si nécessaire leurs échanges avec les autorités suisses. Cette procédure est confiée à l'OCRVP (office central pour la répression des violences aux personnes) de la direction nationale de la police judiciaire.

La fédération France victimes est également mobilisée par le parquet afin de proposer un accompagnement psychologique et juridique aux victimes et à leurs familles.

**Laure BECCUAU,  
Procureure de la République**

**France victimes : 116 006**

Contact presse : 06 07 18 42 28  
[scom.parquet.tj-paris@justice.fr](mailto:scom.parquet.tj-paris@justice.fr)